

Saint-Léonard et vous...





LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE NOS CLIENTS

- // Infrastructures routières
- // Production, recyclage des matériaux
- // Réhabilitation de réseaux

Agence Le Havre
82, rue Gustave Nicolle
B.P. 66
76050 Le Havre Cedex

Tél. : 02.35.24.84.84
lehavre@colas-idfn.com



Les concessions du parc d'activité des Hautes Falaises

- ✓ Vente de véhicules neufs avec possibilité de financement
- ✓ Vente de véhicules d'occasions toutes marques révisés contrôlés et garantis
- ✓ Entretien rapide
- ✓ Carrosserie / peinture



Route du Havre à Saint-Léonard



Édito

Chères Saint-Léonardaises,
Chers Saint-Léonardais,

Déjà le second numéro de « Saint-Léonard et Vous » ! Les mois passent et cette année 2014 est parvenue à sa fin.

Le dernier trimestre a été marqué par la fin de la restauration de la chapelle de Grainval au niveau du gros œuvre. En parallèle, les bénévoles gèrent les finitions.

Pour rester dans le domaine des travaux, l'extension des vestiaires sportifs et la construction du club house devraient rapidement voir le jour, après obtention du permis de construire. Notre adjoint aux travaux vous détaillera les autres aménagements effectués. Seuls tardent les travaux sécuritaires autour de l'école, car nous sommes en attente d'une réponse favorable d'un propriétaire en vue d'une emprise foncière.

Cependant les principales préoccupations ne sont pas matérielles mais humaines. En effet, les activités périscolaires ont mobilisé beaucoup d'énergie, celles-ci se sont progressivement mises en place début novembre avec des intervenants en robotique, anglais, sports et bien d'autres activités à venir. La photo en couverture illustre bien ce thème.

Mes collègues vous présentent donc les sujets d'actualité dans les pages suivantes, actualité fournie et variée, jugez en vous-même. Je remercie une fois encore les annonceurs et ceux et celles qui ont œuvré à l'élaboration de ce bulletin afin de vous informer de la vie communale et associative de Saint-Léonard.

J'espère que ce début d'année 2015 débute pour vous sous de bons auspices, tant sur le plan professionnel qu'au niveau de la santé. Les plaisirs de la table pendant les fêtes vont maintenant laisser place à la reprise d'une vie plus saine.

Je vous présente à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette année 2015, année au cours de laquelle notre commune aura l'immense privilège de voir son territoire traversé par une compétition sportive mondialement connue : Le Tour De France cycliste !

La RD 940 qui sera empruntée par de nombreux champions, sera donc à l'honneur.

Bien à vous,
Bernard HOGUET



Travaux et environnement

· Point travaux	2
· Collecte déchets verts	3
· Les dangers du courant électrique	3
· Adduction eau potable et assainissement	4
· Opération « nettoignons la nature »	4

Vie municipale

· Le porte-monnaie de votre commune	5
· Site internet	5
· Recensement de la population	6
· Le rôle du garde-champêtre	7
· De nouvelles élections en 2015	7
· Réforme des rythmes scolaires	8
· CCAS	8
· Communauté de Communes de Fécamp	9

À retenir

· Collecte des ordures ménagères	11 à 12
· Urbanisme : Le point sur les règles à respecter	13 à 14
· Actu info	14

Vie associative

· Liste des associations	18
· Articles remis par les associations	19 à 23

Informations pratiques

24

État civil

25

- **Directeur de la publication :**
Bernard HOGUET
- **Responsable de la rédaction :**
Elvira HACHE
- **Ont participé à la rédaction de ce numéro :**
les élus, les associations et le personnel municipal
- **Crédit photographique :**
mairie de Saint-Léonard, Communauté de communes de Fécamp et associations
- **Conception et impression :**
DuranD Imprimeurs  Saint-Léonard Tél. 02 35 10 37 37
- « Saint-Léonard et vous... » :
Bulletin d'informations de la commune de Saint-Léonard n°2
Janvier 2015 - Edité à 1000 exemplaires

Point travaux

Les aménagements des trottoirs rue du 11 Novembre se sont terminés juste avant l'anniversaire de l'Armistice. Le chantier est resté 2 semaines en attente afin d'effacer les réseaux d'éclairage public ainsi que l'alimentation des projecteurs de l'église.

En décembre, quelques nouveaux aménagements ont été réalisés.

→ Au cimetière, cinq nouvelles urnes ont été ajoutées, repositionnées en double rangée et en demi-cercle autour du jardin du souvenir lui-même protégé par un entourage de dalles en marbre : 6 autres urnes placées en quart de cercle compléteront l'ensemble. Une stèle du souvenir sera positionnée à proximité. Quelques arbustes agrémenteront le lieu pour parfaire le décor. Les allées du nouveau cimetière seront recouvertes de cendrée de couleur ocre/jaune afin de faciliter le cheminement.

→ Un ralentisseur en dos-d'âne a été installé rue des Clos Masures... Cette chaussée, déjà limitée à 30km/h, ne pourra être empruntée que par les riverains résidents et à une vitesse réduite. Ces équipements coûtent cher et ne satisfont personne ! Toutefois, cela semble être la seule solution pour ralentir les véhicules.

→ À la chapelle de Grainval, les peintures de la voûte de la nef ont été réalisées par l'entreprise Ledun. L'ensemble de la nef, plafond et murs prend toute sa splendeur maintenant que ce travail est terminé. On comprendra l'impatience de ceux qui ont travaillé sans relâche pour obtenir ce résultat. Les effets lumineux des vitraux sur les murs et le plafond sont superbes avec les derniers rayons de soleil de l'année. Le piquage des joints se poursuit activement ; le courage ne manque pas... Des plantations sur les talus, finiront l'embellissement de l'édifice.

Autre important chantier, le mur d'enceinte en briques et silex est terminé. La maçonnerie effectuée par l'entreprise Chapelle, sera complétée par la pose de grilles et de portails construits par M. Pradignac, bénévole et expert en la matière.

D'autres chantiers sont à l'étude et la volonté du conseil municipal est de poursuivre activement l'amélioration de notre environnement autant pour la sécurité que pour la beauté de notre commune.

Nous avons fait la demande pour effacer les réseaux EDF et Télécom de divers quartiers de la commune. Le coût de ces travaux est élevé ; nous tenterons, en fonction des restaurations de chaussée ou la confection de trottoirs, d'enlever le maximum de ces réseaux aériens qui enlaidissent notre territoire.

OPÉRATION GRAND SITE

Opération consistant à réunir dans un même projet de territoire, la gestion du patrimoine local historique, géographique et culturel. Ce projet concerne aussi la circulation routière, équestre, pédestre, cycliste et tous autres déplacements des visiteurs et résidents de notre région.

Les communes concernées : Etretat, Yport, Les loges, Saint-Jouin Bruneval, Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Froberville, Vattetot-sur-Mer, Le Tilleul, La Poterie-Cap-d'Antifer, Criquebeuf-en-Caux, Fécamp, Saint-Léonard.

Les réunions des maires des communes de la « côte d'Albâtre », des techniciens du Département et des sociétés d'expertises et d'analyses pour la mise en place du projet O.G.S se succèdent. La dernière en date s'est déroulée à Saint-Jouin Bruneval le 6 novembre et les commissions en place ont commencé à poser les problèmes, tenté de les résoudre avec enthousiasme et bonne humeur. La municipalité de Saint-Jouin Bruneval a reçu ses hôtes et a mis à leurs dispositions ses locaux et ses services avec beaucoup de réussite.

Le projet avance doucement mais sûrement ; les élus étant conscients des enjeux, ils apportent leurs préoccupations, leurs questionnements, mais aussi des solutions pour l'aménagement de leur territoire qu'ils connaissent si bien. Bonne chance et bonne continuation au projet engagé.

(Des renseignements complémentaires sont à disposition en Mairie).

Jean Paul LE CALVEZ, 1^{er} Adjoint

Collecte des déchets verts, attention !

Saint-Léonard, malgré la proximité de la déchetterie, reste la seule commune à assurer la collecte des déchets verts.

Lors de la précédente mandature, les exagérations constatées avaient amené à limiter les quantités et poids des sacs.

À ce jour, force est de constater, qu'en saison près de 9 tonnes de déchets verts sont encore collectés à chaque passage, et surtout que les règles fixées sont peu respectées. A voir nos agents charger dans le camion ces sacs trop lourds, respirer l'odeur d'un gazon tondu depuis trop longtemps, se blessant à manipuler des branchages d'épineux, qui peut douter de la pénibilité de cette journée et ne voudrait pas contribuer à la rendre moins éprouvante ?

Pourtant pour vous ils le font, et font ce que vous ne voudriez pas faire.

Ne souhaitant pas que le comportement de certains contraigne à l'arrêt d'un service si apprécié de tous, de nouvelles règles seront appliquées dès mars 2015. Alors dans l'intérêt de tous pensez à eux et n'utilisez plus les artifices bien connus pour y déroger.

LES AGENTS COMMUNAUX NE PROCÉDERONT QU'À L'ENLÈVEMENT DE 5 SACS D'UN TYPE DÉFINI CONTENANT LES TONTES DE GAZON OU FAGOTS, D'UN POIDS UNITAIRE INFÉRIEUR À 20 KG ET PAR FOYER. ILS SERONT AUTORISÉS À LAISSER SUR PLACE CE QUI NE RÉPONDRA PAS À CETTE RÈGLE. LE JOUR DE COLLECTE EST AVANCÉ AU LUNDI.

La mairie prendra à sa charge et mettra à disposition de chaque foyer la fourniture des 5 premiers sacs. Le renouvellement par le même type de sac sera assuré par chacun auprès de POINT P FECAMP sous la référence 264 (paquet de 5 sacs), au prix public remisé de 10% soit ce jour 7,76€.

Les sacs de la dotation communale seront à récupérer en mairie les 20 et 27 janvier de 16h30 à 19h et les 24 et 31 janvier de 09h30 à 12h sur présentation du coupon détachable joint.

Jean-Alain PLANEIX, conseiller délégué



COUPON RÉCUPÉRATION SACS

Mme/M. :

ADRESSE :

.....

Les dangers du courant électrique

Notre commune est traversée par de nombreuses lignes aériennes qui longent les chaussées, traversent des champs mais aussi et malheureusement des zones habitées. La commune s'emploie à effacer les lignes aériennes lorsqu'elle envisage des travaux de restauration de rues ou de chemins de son territoire. Ces effacements ont un coût très élevé, mais une part est prise en charge par le syndicat électrique.



Suite à un incident grave mais qui s'est heureusement bien terminé, survenu dans notre commune, nous vous rappelons que tous fils électriques tombés au sol ne doivent en aucun cas être touchés ou manipulés par quelque artifice que ce soit.

Un fil tombé au sol peut toujours être sous tension. Seules des personnes habilitées peuvent effectuer ces manipulations en prenant les précautions nécessaires : coupure des réseaux concernés, isolement de la ligne, mise à la terre si utile etc... Il est essentiel de prévenir rapidement EDF et si possible la mairie afin qu'au plus vite, les services spécialisés interviennent.

LES RISQUES LIÉS À L'ÉLECTRICITÉ SONT :

L'électrisation : traversée du corps humain par un courant électrique qui peut avoir les conséquences suivantes – brûlures, contraction musculaire et projection loin du conducteur (muscles extenseurs), tétanisation (muscles préhenseurs), dysfonctionnement circulatoire (rythme cardiaque).

Ces diverses manifestations sont aggravées par l'intensité du courant, la durée de passage du courant, la surface de la zone de contact, le trajet du courant dans le corps, l'état de la peau (sèche, humide), la nature du sol, et l'isolation des chaussures.

L'électrocution : désigne exclusivement les cas d'électrisation entraînant un décès.

Jean-Paul LE CALVEZ, l'Adjoint aux travaux

Adduction en eau potable, assainissement collectif et non collectif

Les trois Rapports 2013 Prix Qualité Service (RPQS) rédigés par le délégataire ont été présentés lors du conseil municipal du 30 septembre. M. le maire et deux conseillers déplorent les imprécisions, les indicateurs erronés et les informations manquantes qui gênent la bonne compréhension de ces bilans. Une longue liste de questions a été transmise au SIAEPA Fécamp Sud-Ouest pour éclaircissement.

Cependant, quelques indicateurs notables sont à souligner. Le rendement du réseau qui met en évidence les volumes d'eau perdue dus aux fuites, chute à 76,6 % (dégradation de 9,2 % par rapport à 2012). La qualité de l'eau du robinet est très bonne avec une conformité microbiolo-

gique de 100 % et une conformité physicochimique de 93,2 % (-1,5 %). Le nombre d'abonnés augmente : 3 640 abonnés (+ 45) alors que le nombre d'habitants desservis n'augmente que de 40 (8 708 habitants). Aucun investissement n'a été réalisé sur le réseau au cours de ces cinq dernières années.

Au 1^{er} janvier 2014, le prix TTC du service au m³ pour 120 m³ d'eau, assainissement compris, sera de 6,40 € (6,36 €/m³ en 2013, soit une augmentation de 0,6 %). Pour information, nous nous situons bien au-dessus de la moyenne départementale (mini 2,81 €/m³, moyen 3,97 €/m³, maxi 7,61 €/m³, données 2012).

Opération "Nettoyons la nature" 2014

Fin septembre, les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont participé à l'Opération "Nettoyons la nature". Armés de gants, de chaussettes et de sacs poubelles sponsorisés par les Établissements Leclerc, ils ont sillonné les abords de l'école et du lotissement à proximité et ont procédé au ramassage des déchets abandonnés à proximité des routes.

Malgré une collecte de 26 kg, il convient de noter une baisse significative des quantités et volumes ramassés. À l'issue de cette sensibilisation à l'environnement, les élèves ont pu déguster un goûter en récompense des efforts fournis. Un grand merci pour leur participation.



Le porte-monnaie de votre commune.

La comptabilité publique peut vous apparaître complexe et inextricable, mais finalement, nous devons convenir que globalement les comptes de notre collectivité sont très proches de la gestion des ressources que chacun de nous doit faire dans son propre foyer. Il y a ce que l'on reçoit et l'usage le meilleur que l'on peut en faire.

Alors plutôt que de vous abreuver de chiffres toujours difficiles à assimiler, nous vous proposons deux « camemberts » l'un pour les **RECETTES** et l'autre pour les **DÉPENSES**. Nous pourrions ainsi plus facilement apprécier la répartition des principaux postes du budget de notre Commune.

L'esprit qui anime vos élus est qu'il convient de considérer notre ressource et de l'utiliser pour faire fonctionner les services de notre commune, d'engager des travaux d'entretien et d'édifier des équipements structurants au bénéfice de tous les habitants.

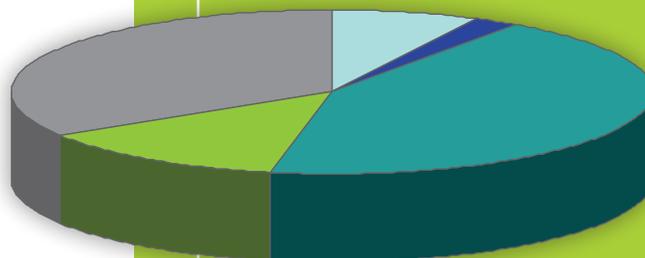
C'est dans ce sens que nous préparons le Budget 2015 de Saint-Léonard.

Souvent autour de nous, nous entendons certains de nos concitoyens demander toujours plus. Nous souhaiterions pouvoir y répondre mais alors nous n'aurions d'autre solution que d'augmenter vos impôts. Rassurez-vous, nous ne le ferons pas et continuerons de gérer notre commune avec sagesse.

Que cette année nouvelle vous apporte santé et prospérité !

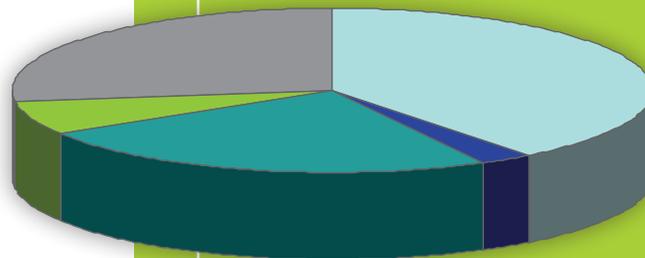
Serge LECROSNIER,
Adjoint aux Finances.

Recettes



- Subventions reçues (7%)
- Produits des services (2%)
- Impôts (44%)
- Dotations (13%)
- Epargne (34%)

Dépenses



- Equipements (40%)
- Remboursement d'emprunts (3%)
- Fournitures et prestations (24%)
- Fonctionnement des Elus (6%)
- Frais de personnel (27%)



Site internet

Nous travaillons activement sur la rénovation du site et mettons tout en œuvre afin que celui-ci soit rapidement accessible.

Recensement de la population en 2015

UN ACTE CIVIQUE ET UNE OBLIGATION LÉGALE

Le recensement de la population aura lieu à Saint-Léonard du **15 Janvier au 14 Février 2015**. Toutes les personnes, qu'elles résident dans un logement, une communauté, une habitation mobile, etc... sont concernées par le recensement, **sans exception**.

A QUOI SERT-IL ?

Il permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, transports, etc...)

Les résultats du recensement aident l'état et les collectivités dans la conduite des politiques publiques. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est donc indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs.

RESPECTE-T-IL LA VIE PRIVÉE DE CHACUN ?

Le recensement respecte les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **Vos réponses sont donc confidentielles**. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes. **Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.**

COMMENT L'ENQUÊTE EST-ELLE RÉALISÉE ?

A partir du 15 Janvier prochain, les agents recenseurs se présenteront à votre domicile et vous offriront deux modes de réponses :

→ répondre aux questionnaires papier et dans ce cas l'agent recenseur les récupère lorsque ceux-ci sont complétés ; il peut également vous aider à les remplir si besoin.

→ saisir en ligne. Ce système est plus simple car un système de filtres permet de se limiter aux seules questions qui concernent la personne.

JUSQU'A QUAND POUVEZ-VOUS REMETTRE VOS QUESTIONNAIRES ?

L'enquête de recensement se déroulera du 15 Janvier au 14 Février 2015. Vous pourrez donc remettre les bulletins à l'agent recenseur ou les déposer en Mairie durant toute cette période.

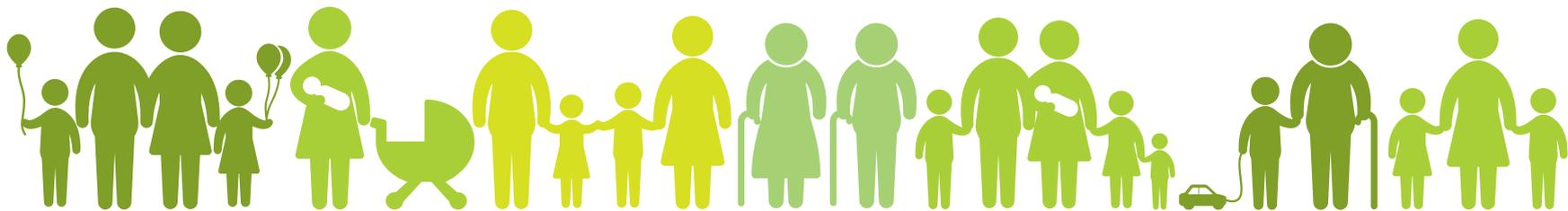
COMMENT RECONNAITRE UN AGENT RECENSEUR ?

L'agent recenseur est recruté et encadré par la Mairie. Il possède une carte tricolore avec photo et signée par le Maire. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les services de la Mairie et Madame Verroust, coordonnateur communal du recensement.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ABSENCE ?

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pourrez retourner vos questionnaires remplis sous enveloppe directement en Mairie.

VOTRE REPONSE EST IMPORTANTE. MERCI POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RESERVEREZ A NOS AGENTS RECENSEURS.



Le rôle du garde-champêtre

Le garde-champêtre intervient principalement en matière de police rurale et municipale. Il exécute, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de sécurité et de salubrité publique.

Il est habilité à constater par procès-verbal les contraventions et les délits portant atteinte aux propriétés rurales et forestières ainsi que les contraventions aux règlements et arrêtés de police municipale, des maires comme des Préfets.

Il peut exercer le droit de suite et de séquestre, voire à requérir un officier de police judiciaire pour l'assister.

Il exerce ses compétences dans plus de 150 domaines comme celui de la police de la route, la police de l'eau, la chasse, la pêche, la santé publique, la police funéraire, la police de l'urbanisme et la liste est encore longue...

Institution remontant au Moyen Âge, le garde-champêtre peut être nommé, soit par le maire de la commune, soit par le président d'un établissement public de coopération intercommunale, conjointement avec les maires concernés. Mais lorsqu'il intervient dans une commune, c'est sous l'autorité du maire qui conserve son pouvoir de police.

Anciennes et nouvelles attributions confondues, le garde-champêtre d'aujourd'hui ne ressemble plus guère à celui d'hier. Traditionnellement chargé de la police des campagnes, il a vu sa compétence étendue, par des lois récentes, à la police de la route et à la protection de l'environnement.

Pour exercer ses fonctions d'agent chargé de certaines fonctions de police judiciaire, le garde-champêtre doit être agréé par le procureur de la République et assermenté. Il recherche les infractions entrant dans son champ de compétence et en dresse procès-verbal ; à cet effet, il est habilité à relever l'identité des contrevenants.

La municipalité a souhaité « recentrer » l'activité de notre Garde-Champêtre sur les fonctions de police qui sont les siennes.

Un nouveau véhicule sérigraphié, plus adapté à ses fonctions lui a été attribué.



De nouvelles élections en 2015

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES (EX CANTONALES) : DU CHANGEMENT



La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, a réformé en profondeur le scrutin cantonal.

Les conseillers généraux deviennent des conseillers départementaux puisque le conseil général s'appellera en 2015 conseil départemental.

L'assemblée départementale, au lieu d'être renouvelée tous les trois ans, sera renouvelée intégralement tous les six ans au mois de mars. Le 1er tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour le 29 mars.

Parité oblige, dans chaque canton, on élira désormais deux conseillers départementaux de sexe différent, qui se présenteront en binôme.

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les électeurs seront de nouveau appelés devant les urnes fin 2015 pour élire les conseillers régionaux. La date n'est pas fixée à ce jour.

NOUVEAUTÉ

Compte tenu du nombre d'électeurs sur la commune, il y aura dorénavant deux bureaux de vote qui seront situés dans les locaux de la cantine. Vous recevrez prochainement votre nouvelle carte d'électeur mentionnant le numéro de bureau qui vous est attribué.

Réforme des rythmes scolaires : mise en place des activités

Dans le premier numéro du SAINT-LEONARD ET VOUS, nous vous informions sur la mise en place des activités périscolaires. Dans un premier temps, 4 agents affectés aux écoles ont pris en charge les enfants après 15h45.

Dès le mois de novembre, deux intervenantes ont été recrutées pour assurer les activités de FUTSAL et de TENNIS BALLON : Mélina Acher et Munnever Barbosa. Elles oeuvrent déjà au sein de la JSSL (club de football) pour encadrer les plus jeunes.

En complément, Gérard Deneuve propose des activités de robotique le lundi et de l'initiation au tennis.

Depuis le 20 novembre 2014, Noémie Lecointre, une animatrice prend en charge des activités autour de l'apprentissage de l'ANGLAIS. Le 10 décembre, Anne-Sophie Pomelle a rejoint l'équipe en tant que coordinatrice des activités périscolaires. Contact : saintleonard-activitesperiscolaires@orange.fr Depuis le mois de janvier, un nouveau programme est proposé aux enfants.

Le planning des activités avec le nom des enfants participants est apposé dans la vitrine près de l'entrée. Nous vous remercions de prévoir une tenue appropriée pour la pratique sportive.

Sophie RIOULT
Marie-Lise DEGREMONT

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale de Saint Léonard

Le CCAS est administré par un conseil d'administration, présidé par le Maire et composé de membres élus en son sein par le conseil municipal ainsi que de personnes nommées par le Maire et œuvrant dans le domaine social.

→ Bernard HOGUET Président

- Marie-Lise DEGREMONT Vice-Présidente
- Sophie RIOULT
- Bernadette MALANDAIN
- Elvira HACHE
- Bernard MALANDAIN

MEMBRES ÉLUS

- Rémy DECULTOT
- Gwenaëlle FOU COURT
- Annick LEBER
- Claude MAGUET
- Didier NOEL

MEMBRES NOMMÉS

Le Centre Communal d'Action Sociale est à la disposition de ses habitants pour des aides éventuelles lors de soucis passagers ou pérennes de toutes sortes.

La Commission du CCAS se réunit en moyenne 2 à 3 fois par an pour étudier les demandes (bons alimentaires et secours d'urgence).

Les membres de la Commission du CCAS sont formellement tenus au secret du débat des dossiers.

Le CCAS travaille en partenariat étroit avec les assistantes sociales du Centre médico-social du Ramponneau afin de trouver une solution durable aux personnes en situation de précarité notamment.

Comme l'a proposé Mme Annick LEBER, une étude concernant le portage des repas à domicile a été demandée.

Sophie RIOULT
Marie-Lise DEGREMONT

Communauté de Communes de Fécamp



Notre intercommunalité édite régulièrement son magazine dénommé « 13COM'Une ».

Vous avez dû recevoir le n° 9 de décembre 2014 et si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à le retirer en Mairie.

Dans chaque édition, une commune de notre canton est mise à l'honneur et cette fois-ci, nous sommes fiers que ce soit Saint-Léonard !

Par ailleurs, cette revue vous présente d'une manière exhaustive, dans une excellente rédaction appuyée de bonnes photographies, les derniers événements de cette collectivité qui est la vôtre. Alors nous ne voudrions pas plagier ce journal très complet et nous nous permettons seulement de vous résumer trois principaux sujets :

MUTATION VERS UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ainsi que nous vous l'avons déjà annoncé, notre intercommunalité travaille à sa mutation en « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ». Cette nouvelle entité devrait être effective au 1er Janvier 2015. Le gros avantage de cette transformation est l'attente de la part de l'Etat, d'une dotation de fonctionnement fortement majorée. Bien entendu, il y a aussi des contreparties et notamment la prise en compte de compétence « transport » qui générera une charge supplémentaire, mais le résultat final restera très positif.

Appelée à grandir, cette nouvelle structure s'intègre bien dans les projets du législateur qui souhaite faire grossir les regroupements de communes afin qu'elles puissent assumer de nouvelles responsabilités tout en allégeant les strates administratives.

HÔTEL D'ENTREPRISES

Cet équipement construit sur le territoire de notre commune a été inauguré le 6 octobre dernier.



C'est un outil indispensable au développement de l'emploi sur notre bassin. Déjà six entreprises y sont installées. Nous poursuivons nos efforts de prospection en vue d'y accueillir de nombreuses autres entités.

CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL

Cet équipement mis en service le 1er septembre et inauguré le 2 octobre 2014, répond pleinement à sa vocation.

Nous vous avons annoncé deux médecins mais le deuxième s'est désisté au dernier moment ce qui dénote bien la difficulté à recruter des médecins généralistes. Nous nous efforçons d'en engager un autre car celui en service arrive à saturation.

Nous vous rappelons les coordonnées de ce cabinet :

Centre de Santé Intercommunal
14, Place du Général Leclerc 76400 FECAMP

(à coté du restaurant du CCAS, derrière la CAF)

Tél : 02 35 28 77 75

Secrétariat ouvert du Lundi au Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Le vendredi, de 8h à 12h et 14h à 16h.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé vient de classer notre territoire en « zone déficitaire ». Cette disposition apporte aux praticiens s'installant sur notre zone des aides financières substantielles. Nous croyons qu'avec ce dispositif, nous allons rapidement voir la démographie médicale s'améliorer.

Santé et prospérité à toutes et tous pour cette nouvelle année 2015 !

*Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire,
Vice-président de la Communauté de communes*

→ Autour de Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK Présidente de la Communauté de Communes, Maire de Fécamp ; nous reconnaissons de gauche à droite :

Arnould DAUDRUY, PDG du groupe OLVEA, Pdt du MEDEF des Htes Falaises,
Dominique LEDUN, Pdt des Usagers du Parc d'Activités, Patrick JEANNE, Vice-Pdt du Conseil Général,
Bertrand DUBOYS FRESNEY, Pdt de la CCI, Pierre ORY, Sous-préfet du Havre,
Estelle GRELIER, députée, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Pdt du Conseil Régional,
Bernard HOGUET, notre Maire et Charles REVET, Sénateur.

E.Leclerc

FÉCAMP - ST LÉONARD

L'Escale Shopping

LES VOILES

Parc commercial
St Léonard - Fécamp

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS



BLEU

minute

- CORDONNERIE
- CLES MINUTE
- GRAVURE
- TAMPONS
- CARTES DE VISITE
- FAIRE-PART
- POSE DE PILES
- AFFUTAGE
- PLAQUES AUTO

M. Dominique ROBERT

C. Cial E. LECLERC

2010, Route du Havre

76400 SAINT-LEONARD

Tél. 02.35.28.44.86

Courriel bleuminutefecamp@orange.fr

Facilité d'accès, un espace enfant, un service à votre mesure, un accueil personnalisé

Exclusivement des VERRES ESSILOR

Large choix de griffes : RAY BAN, OAKLEY, D&G, GUCCI, BOSS, POLO RALPH LAUREN, FAÇONNABLE...

Des marques exclusives : ROBERTO CAVALLI, PAUL&JOE, SERENGETTI, ITALIA INDEPENDANT...

Et nos créateurs : STARCK, ALAIN MILKI, ZENKA, PARASITE, ICI BERLIN...



Tout notre professionnalisme à votre service.

Max, Vincent, Emmanuelle et leurs équipes

2 adresses à votre service :

Centre Commercial E.Leclerc - ZAC des Hautes Falaises
76400 SAINT-LÉONARD

19, rue André-Paul Leroux
76400 FÉCAMP



Cent Dix Sept

Prêt à Porter Femmes et Hommes

Centre Commercial E. Leclerc Les Voiles de St-Léonard

2010, route du Havre - 76400 ST-léonard

E-mail : 117fecamp@117.fr

Tél. 02 35 10 01 12

ANNEXE

BAR BRASSERIE

GALERIE MARCHANDE de LECLERC - 80 PLACES ASSISES



PLAT DU JOUR
8.90€

Formule
Tout Compris

OUVERT de 9H à 20H - Tél. 09 82 24 68 64

GALERIE MARCHANDE de LECLERC

2010 route du Havre 76400 ST LEONARD



Electroménager • Image & Son

Des marques & des prix !

Multimédia • Literie

Centre commercial Leclerc - SAINT LÉONARD

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 19h30 - **02 35 27 17 27**

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
J 1		D 1		D 1		M 1		V 1		L 1	O. M. DÉCHETS VERTS
V 2		L 2	O. M. DÉCHETS VERTS	L 2	O. M. DÉCHETS VERTS	J 2	EMBALLAGES RECYCLABLES	S 2		M 2	
S 3		M 3		M 3		V 3		D 3		M 3	
D 4		M 4		M 4		S 4		L 4	O. M. DÉCHETS VERTS	J 4	
L 5	O. M. DÉCHETS VERTS	J 5	EMBALLAGES RECYCLABLES	J 5	EMBALLAGES RECYCLABLES	D 5		M 5		V 5	
M 6		V 6		V 6		L 6	ORDURES MÉNAGÈRES	M 6		S 6	
M 7		S 7		S 7		M 7	REPORT DÉCHETS VERTS	J 7		D 7	
J 8	EMBALLAGES RECYCLABLES	D 8		D 8		M 8		V 8		L 8	ORDURES MÉNAGÈRES
V 9		L 9	ORDURES MÉNAGÈRES	L 9	ORDURES MÉNAGÈRES	J 9		S 9		M 9	
S 10		M 10		M 10		V 10		D 10		M 10	
D 11		M 11		M 11		S 11		L 11	ORDURES MÉNAGÈRES	J 11	EMBALLAGES RECYCLABLES
L 12	ORDURES MÉNAGÈRES	J 12		J 12		D 12		M 12		V 12	
M 13		V 13		V 13		L 13	ORDURES MÉNAGÈRES	M 13		S 13	
M 14		S 14		S 14		M 14		J 14	EMBALLAGES RECYCLABLES	D 14	
J 15		D 15		D 15		M 15		V 15		L 15	ORDURES MÉNAGÈRES
V 16		L 16	ORDURES MÉNAGÈRES	L 16	ORDURES MÉNAGÈRES	J 16	EMBALLAGES RECYCLABLES	S 16		M 16	
S 17		M 17		M 17		V 17		D 17		M 17	
D 18		M 18		M 18		S 18		L 18	O. M. DÉCHETS VERTS	J 18	
L 19	ORDURES MÉNAGÈRES	J 19	EMBALLAGES RECYCLABLES	J 19	EMBALLAGES RECYCLABLES	D 19		M 19		V 19	
M 20		V 20		V 20		L 20	O. M. DÉCHETS VERTS	M 20		S 20	
M 21		S 21		S 21		M 21		J 21		D 21	
J 22	EMBALLAGES RECYCLABLES	D 22		D 22		M 22		V 22		L 22	O. M. DÉCHETS VERTS
V 23		L 23	ORDURES MÉNAGÈRES	L 23	ORDURES MÉNAGÈRES	J 23		S 23		M 23	
S 24		M 24		M 24		V 24		D 24		M 24	
D 25		M 25		M 25		S 25		L 25	ORDURES MÉNAGÈRES	J 25	EMBALLAGES RECYCLABLES
L 26	ORDURES MÉNAGÈRES	J 26		J 26		D 26		M 26	DÉCHETS VERTS	V 26	
M 27		V 27		V 27		L 27	ORDURES MÉNAGÈRES	M 27		S 27	
M 28		S 28		S 28		M 28		J 28	EMBALLAGES RECYCLABLES	D 28	
J 29				D 29		M 29		V 29		L 29	ORDURES MÉNAGÈRES
V 30				L 30	ORDURES MÉNAGÈRES	J 30	EMBALLAGES RECYCLABLES	S 30		M 30	
S 31				M 31				D 31			

Les jours fériés, les ramassages sont effectués normalement sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai (ramassages reportés au lendemain).

ORDURES MÉNAGÈRES (conteneurs gris) :

enlèvement des déchets domestiques **UNE FOIS PAR SEMAINE, LE LUNDI MATIN - À sortir la veille au soir après 20h.** (sauf le hameau des Hogues qui est ramassé le mardi matin avec FROBERVILLE, l'impasse des Marettes ramassée avec YPORT le lundi matin et le vendredi matin).

EMBALLAGES RECYCLABLES (conteneurs jaunes) :

enlèvement des emballages (bouteilles en plastiques, boîtes métalliques, boîtes et suremballages en carton **À METTRE EN VRAC DANS LES CONTENEURS**), **UNE SEMAINE SUR DEUX** (semaines paires), **LE JEUDI MATIN** pour l'ensemble de la commune - **À sortir la veille au soir après 20h.**

DÉCHETS VERTS :

Ramassage désormais le LUNDI. Enlèvement des tontes de pelouses, branchages... chaque mois **le 1^{er} LUNDI de janvier à décembre.** Et une 2^{ème} fois le **1^{er} LUNDI après le 15, d'avril à octobre.**

Pour tous renseignements en cas de jour férié, voir sur le site de la Communauté de Communes de Fécamp : www.ccfecamp.fr (rubrique actualités)



JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
M 1	S 1	M 1	J 1	M 1	J 1	M 1	J 1	M 1	D 1	M 1	M 1
J 2	D 2	M 2	V 2	M 2	V 2	M 2	V 2	M 2	L 2	M 2	M 2
V 3	L 3	J 3	S 3	J 3	S 3	J 3	S 3	M 3	M 3	J 3	J 3
S 4	M 4	V 4	D 4	V 4	D 4	V 4	D 4	M 4	M 4	V 4	V 4
D 5	M 5	S 5	L 5	S 5	L 5	S 5	L 5	J 5	J 5	S 5	S 5
L 6	J 6	D 6	M 6	D 6	M 6	D 6	M 6	V 6	V 6	D 6	D 6
M 7	V 7	L 7	M 7	L 7	M 7	L 7	M 7	S 7	S 7	L 7	L 7
M 8	S 8	M 8	J 8	M 8	J 8	M 8	J 8	D 8	D 8	M 8	M 8
J 9	D 9	M 9	V 9	M 9	V 9	M 9	V 9	L 9	L 9	M 9	M 9
V 10	L 10	J 10	S 10	J 10	S 10	J 10	S 10	M 10	M 10	V 10	V 10
S 11	M 11	V 11	D 11	V 11	D 11	V 11	D 11	M 11	M 11	J 11	J 11
D 12	M 12	S 12	L 12	S 12	L 12	S 12	L 12	J 12	J 12	S 12	S 12
L 13	J 13	D 13	M 13	D 13	M 13	D 13	M 13	V 13	V 13	D 13	D 13
M 14	V 14	L 14	M 14	L 14	M 14	L 14	M 14	S 14	S 14	L 14	L 14
M 15	S 15	M 15	J 15	M 15	J 15	M 15	J 15	D 15	D 15	M 15	M 15
J 16	D 16	M 16	V 16	M 16	V 16	M 16	V 16	L 16	L 16	M 16	M 16
V 17	L 17	J 17	S 17	J 17	S 17	J 17	S 17	M 17	M 17	J 17	J 17
S 18	M 18	V 18	D 18	V 18	D 18	V 18	D 18	M 18	M 18	V 18	V 18
D 19	M 19	S 19	L 19	S 19	L 19	S 19	L 19	J 19	J 19	S 19	S 19
L 20	J 20	D 20	M 20	D 20	M 20	D 20	M 20	V 20	V 20	D 20	D 20
M 21	V 21	L 21	M 21	L 21	M 21	L 21	M 21	S 21	S 21	L 21	L 21
M 22	S 22	M 22	J 22	M 22	J 22	M 22	J 22	D 22	D 22	M 22	M 22
J 23	D 23	M 23	V 23	M 23	V 23	M 23	V 23	L 23	L 23	M 23	M 23
V 24	L 24	J 24	S 24	J 24	S 24	J 24	S 24	M 24	M 24	J 24	J 24
S 25	M 25	V 25	D 25	V 25	D 25	V 25	D 25	M 25	M 25	V 25	V 25
D 26	M 26	S 26	L 26	S 26	L 26	S 26	L 26	J 26	J 26	S 26	S 26
L 27	J 27	D 27	M 27	D 27	M 27	D 27	M 27	V 27	V 27	D 27	D 27
M 28	V 28	L 28	M 28	L 28	M 28	L 28	M 28	S 28	S 28	L 28	L 28
M 29	S 29	M 29	J 29	M 29	J 29	M 29	J 29	D 29	D 29	M 29	M 29
J 30	D 30	M 30	V 30	M 30	V 30	M 30	V 30	L 30	L 30	M 30	M 30
V 31	L 31		S 31		S 31		S 31			J 31	J 31

Les jours fériés, les ramassages sont effectués normalement sauf les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai (ramassages reportés au lendemain).

DÉCHETTERIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FÉCAMP

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
 Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 19h.
 Samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h.
 Dimanche de 9h à 12h.

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 30 mars : fermeture à 18h au lieu de 19h.

N° Vert : 0 800 106 222 Tél. déchetterie : 02 35 29 28 98

Urbanisme pratique : le point sur les règles à respecter

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire qui doit être conforme au Plan Local d'Urbanisme de la Commune (PLU) et au règlement du lotissement le cas échéant.

TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION D'URBANISME

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine,

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

MODIFICATION DU CODE DE L'URBANISME

Un décret est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Celui-ci a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de la déclaration préalable de 20 m² à 40 m² uniquement pour les projets d'extensions des constructions existantes situées dans les **zones U** des communes couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme, ce qui est le cas à Saint-Léonard.

Toutefois, par exception à la règle précitée, les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse les 170 m² resteront soumis à permis de construire, et seront soumis au recours obligatoire à architecte.

Dans tous les autres cas, et en dehors des zones U, le champ d'application général du permis de construire et de la Déclaration préalable est maintenu. Par conséquent, dès lors qu'un projet de construction excèdera 20 m², une demande de permis de construire devra être déposée.

ACTIONS ET SANCTIONS

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales.



Le maire, en tant que représentant de l'Etat, a pouvoir d'engager une procédure de contentieux judiciaire, en cas d'infraction. Dès lors qu'il a connaissance d'une infraction, il a **l'obligation** d'en dresser le procès-verbal et d'en transmettre copie au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux, la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

Quelque soit la nature de votre projet, nous vous conseillons de demander un avis sur sa faisabilité avant de le déposer, nous vous invitons à venir en Mairie ou à nous contacter par courriel (mairie-saintleonard@wanadoo.fr) ou par téléphone (02 35 28 05 99) afin de convenir d'un rendez-vous.

*Les formulaires (Cerfa n°13404*03 / Cerfa n°13406*03) sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur : www.service-public.fr*



Actu info...

Le 30 septembre 2014, conscient de l'impact financier occasionné par l'application de la taxe d'aménagement à certains types de construction, le Conseil Municipal a décidé qu'à compter du 1er janvier 2015, les abris de jardin soumis à déclaration préalable seront exonérés de la part communale (1 %). Sur délibération plénière, le 07 octobre 2014, le département a lui aussi adopté de retirer la part départementale (1,6 %). Seule la redevance archéologique préventive restera applicable (0,4%).

Petit lexique de l'urbanisme

Emprise au sol : L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus (par exemple, un balcon). Les simples débords de toit traditionnel sur le pourtour d'une maison ne sont pas comptés dans l'emprise au sol.

Limite séparative : Il s'agit de tout côté d'une unité foncière appartenant à un propriétaire, qui le sépare d'une unité foncière contiguë appartenant à un autre propriétaire.

Plan de masse : Le plan de masse présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

Plan de situation : Le plan de situation doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

Surface de plancher : Entrée en vigueur à compter du 1er mars 2012, la surface de plancher devient l'unique référence pour l'application de l'ensemble des règles d'urbanisme se substituant aux surfaces des constructions en SHOB ou en SHON. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction, sous certaines conditions, des embrasures des portes de fenêtres, des vides et trémies,

des aires de stationnement, des combles, des locaux techniques et des caves ou celliers ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation.

Surface taxable : est la somme de toutes les surfaces closes et couvertes de votre habitation auxquelles il faut enlever certaines surfaces (par exemple : la surface dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80m n'est pas considérée comme surface taxable. L'exemple parfait est la surface des pièces aménagées sous les combles dont la hauteur est inférieure à 1,80m. / La surface des murs extérieurs n'est pas prise en compte dans le calcul de la surface taxable. / La surface des vides et trémies, l'exemple parfait est la surface de l'escalier). Pour le calcul de la surface taxable il faut donc prendre la surface du nu intérieur des façades vers le nu intérieur des façades opposées). Ne pas oublier d'ajouter la surface des combles qu'ils soient aménagés ou non, des caves et celliers.

Changement de destination : Le code de l'urbanisme définit neuf destinations possibles pour une surface existante : habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt et service public ou d'intérêt collectif. Changer la destination consiste à passer de l'une à l'autre.

Droit de préemption urbain (DPU) : Le droit de préemption urbain permet à une collectivité locale d'acheter en priorité des biens mis en vente dans des zones préalablement définies et dans le but de réaliser des opérations d'intérêt général. La commune de Saint-Léonard a institué ce droit dans les zones urbaines (U).

SECUR & CAUX

29 rue des fermes 76540 SAINT PIERRE EN PORT

VIDÉO PROTECTION
ALARME INTRUSION-INCENDIE
CONTRÔLE D'ACCÈS-INTERPHONIE
FIBRE OPTIQUE-RÉSEAU INFORMATIQUE
DOMOTIQUE-MOTORISATION PORTAIL

lpnacelles.services@orange.fr

06.22.62.59.12

FAX :02.35.28.68.35



Préparez votre permis bateau

●●● 3 FORMATIONS :



École de Navigation de Fécamp

1 PERMIS OPTION CÔTIÈRE

2 PERMIS EXTENSION HAUTURIÈRE

3 PERMIS FLUVIAL EAUX INTÉRIEURES



Contact :

René FIQUET - Tél : 02 35 10 38 43
ecoledenavigation@fecamp-bolbec.cci.fr
www.fecamp-bolbec.cci.fr



PHILIPPE RIOULT

Artisan Couvreur

119, route de la Croix-Bigot - Saint-Léonard

Tél. 02 35 29 33 16

LP-NACELLE SERVICE

électricité générale - dépannage
chauffage - rénovation habitat
placo - faux plafond



Location de nacelle à l'heure

chauffeurs habilités
éclairage public - décors de Noël
collectivités - artisans - particuliers

29, rue des Fermes
76540 SAINT PIERRE EN PORT
02 35 28 68 35 - 06 22 62 59 12
lpnacelle.services@orange.fr

LUDI VIGNE

CAVE & ECOLE DU VIN

10, place du carreau - 76400 FECAMP

Tél : 02 35 28 27 38

www.ludivigne.com

controletechnique

CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE AGRÉÉ

Autocontrôle - Saint-Léonard - Tél 02.3527.40.85

Site internet : www.cta76.com

CFCM

Mécanique Chaudronnerie Métallerie - Serrurerie

215, imp. du petit Hameau
76400 ST-LÉONARD

Tél. 02 35 29 98 79 - Fax 02 35 29 98 76



S.A.R.L.

DUPONT - LOZA

7 à 13, rue Charles Leborgne
76400 FÉCAMP

Toutes assurances et placements

Tél. 02 35 28 08 42 • Fax 02 35 29 23 68
E-mail : agence.dupont-loza@axa.fr

Leonidas

François HAUCHARD
48 rue A.P. Leroux
76400 FECAMP

02 35 29 55 80
06 86 14 62 41
fhauchard76@hotmail.fr



Il suffit de penser à quelqu'un

Bureau Vallée

Le discount est dans notre nature



335, rue de la Briqueterie
Zone Commerciale " Les Voiles "
76400 SAINT LEONARD
Tel : 02.35.28.97.81
Site : www.bureau-vallee.fr



PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

HIGH-TECH

CENTRE COMMERCIAL
GRAND'VOILE
SAINT LEONARD

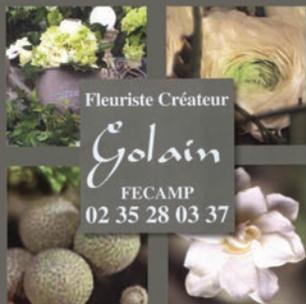


**TISSUS, LINGE DE MAISON,
LITERIE TOUTES DIMENSIONS, CADEAUX, ATELIER DE CONFECTION,
FABRICATION ET POSE DE RIDEAUX.**

DU LUNDI AU SAMEDI. DE 9H30 À 12 H. ET DE 14H. À 19 H.



37, Quai Berigny - Face au port de plaisance
76400 FÉCAMP - Tél. 02 35 28 84 10
www.sunshine-fecamp.fr



Fleuriste Créateur

Golain
FECAMP
02 35 28 03 37

*Notre passion est d'aimer les fleurs...
Notre métier est de vous les faire aimer...*

83, rue Jean Louis Leclerc
76400 FÉCAMP
02 35 28 03 37

Membre agréé INTERFLORA

INTERSPORT®

DG-SPORTS SARL

Centre Commercial Les Voiles de St-Léonard
76400 SAINT-LÉONARD
Tél. 02 27 30 20 10

Tous les sports, le camping, la détente, le sportwear

caroline gremont

tête en l'hair

espace coiffure mixte
02.35.27.73.81

20 rue emile benard
76110 goderville

*Auberge
de la
Rouge*

Depuis 1894



Route du Havre - St-Léonard - 76400 Fécamp
Tél. 02 35 28 07 59 - Fax 02.35.28.70.55

Site : <http://www.auberge-rouge.com> E-mail : auberge.rouge@wanadoo.fr

**MENUISERIE - CHARPENTE - ESCALIER
CLOISONS SÈCHES - PLACOPLÂTRE - ISOLATION
RÉNOVATION - FERMETURES - PARQUET**

SARL LALOI & FILS

Hameau de Bondeville

76400 STE-HÉLÈNE BONDEVILLE

Tél. 02 35 28 74 46 - 02 35 56 29 62 - Fax 02 35 27 96 70



LOCATION DE MATERIELS

HOME LOCATION SERVICES

Rte du Havre

76400 SAINT LEONARD

Tél : 02.35.28.22.28 Fax : 02.35.28.37.94



GROUPAMA
TOUJOURS PROCHE
DE VOUS

▶ VOTRE AGENCE

FECAMP - VALMONT

Tél. : 02 35 28 18 34

Retrouvez-nous sur
groupama.fr



Pour les conditions et limites des garanties,
se reporter au contrat. Caisse de
réassurances mutuelle de Centre Manche,
entreprise régie par le code des assurances,
N° de Siret 383 853 801 0020, Parc
Tertiaire du Jardin d'Entreprises, 10 rue
Blaise Pascal CS 40337 - 28008 Chartres
cedex.



**MORIN
FEREC**

**CHAUFFAGE
COUVERTURE
PLOMBERIE
ENERGIES RENOUVELABLES
DEPANNAGES
ENTRETIEN
RAMONAGE**

Tél : 02 35 96 71 52

404 rue de Nizas - 76640 Fauville en Caux
www.morinferec.fr

CHAUFFAGE-PLOMBERIE Y. THOMAS

16, rue du Pt René Coty
76400 FECAMP

☎ **02 35 28 25 44**

📠 **02 35 27 25 42**



CLIMATISATION

Patrick Levert Construction

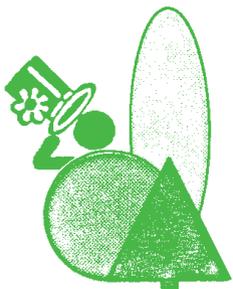


Zone Artisanale
76400 TOUSSAINT

**Maçonnerie
Carrelage
Menuiserie**

02 27 30 46 24

patricklevertconstruction@orange.fr



Roger ODIEVRE

Entrepreneur de Parcs et Jardins

76110 **Bretteville-du-Grand-Caux**

Tél. 02 35 27 91 10

Fax 02 35 27 91 22



*Les Serres
de Froberville*

Vente directe
aux serres
JARDINAGE

Fleurs coupées - Plantes en pot
Compositions - Deuils - Mariages
PRODUCTEUR HORTICOLE

2766, rue d'étréat - 76400 FROBERVILLE - Tél. 02 35 27 30 53

Les associations et leurs présidents

- ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE
Rose-Marie NOEL · 5, rue des Pinsons · 02 35 28 74 69
- ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-LEONARD (A.S.S.L.)
Jean-François DESJARDINS · 305, impasse de la Ferme Dargent · 02 35 28 54 93
 - SECTION ATHLETISME Stéphanie AVIGNON · 33 rue du Champ des Oiseaux · 06 21 04 77 38
 - SECTION CYCLO, V.T.T. ET MARCHE Claude LAPERDRIX · 15, rue Victor Coviaux · 02 35 28 42 81
- CERCLE SPORTS LOISIRS (C.S.L.)
Didier NOEL · 5, rue des Pinsons · 02 35 28 74 69
- CLUB DES JEUNES D'ANTAN DE SAINT-LEONARD
Claudine CADINOT · 25, impasse du Bouleran · 02 35 28 20 77
- COMITE DES FETES
Anne-Marie DUPARC · 667, impasse des Petits lfs · 02 35 28 46 41
- CONFRERIE DE CHARITÉ
Rémy DECULTOT (frère) · 25, impasse du Bouleran · 02 35 28 20 77
- DOJO SAINT-LEONARD
Ghislaine DUMOUCHEL · 179, rue des Longues Rayes, Senneville-sur-Fécamp · 06 79 97 62 45
- FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE , MAROC ET TUNISIE (F.N.A.C.A.)
Renée BONNEVILLE · 44, rue du 8 Mai 1945 · 02 35 28 45 53
- GYM CLUB DE SAINT-LEONARD
Marie-Lise DEGREMONT · 971, route d'Etretat · 02 35 29 22 96
- JEUNESSE SPORTIVE SAINT-LEONARD 76 (J.S.S.L.76)
Dominique LECORBEILLER · 116, rue des Bénédictins · 06 07 77 21 71
- LES AMIS DE LA CHAPELLE DE GRAINVAL
Michel CROCHEMORE · 29, Cité Bénédictine, Fécamp · 02 35 29 14 67
- LOISIR PETANQUE SAINT-LEONARD
Dominique MARCHAND · 88, rue de Boisval, Eletot · 02 35 29 54 77
- SAINT-LEONARD HANDBALL (S.L.H.B.)
Hervé OUIN · 73, chemin Martin Duval, Fécamp · 02 35 28 54 12
- SOCIETE AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS
Claude LAPERDRIX · 15, rue Victor Coviaux · 02 35 28 42 81
- TENNIS CLUB MUNICIPAL
Sylvain MILET · 11, rés. les Charmilles, Les Loges · 02 35 27 31 59

A.E.P. Sainte-Bernadette

GRAINVAL EN FÊTE, 10^{ÈME} ANNIVERSAIRE

Depuis déjà six mois, l'équipe de Grainval en Fête prépare activement la prochaine fête : Ce sera la dixième édition et il est prévu de donner à celle-ci plus d'ampleur que les années passées.

Le thème retenu, « Hier, Aujourd'hui », permettra de nous rappeler tous les bons moments passés à Grainval depuis ces dix années et même au-delà mais aussi d'utiliser et mettre en valeur le site avec les moyens d'aujourd'hui.



Ainsi nous retrouverons les composantes habituelles de la fête - repas, feu d'artifice, animations diverses - et nous innoverons avec un spectacle de mapping en live sur la chapelle et des moyens pyrotechniques et d'éclairage nouveaux.

Un programme a été établi et comporte des animations sur trois jours.

→ Le **vendredi 26 juin** en soirée, un concert aura lieu dans la chapelle avec des musiciens qui interpréteront des airs classiques connus d'hier et d'aujourd'hui. Ce sera le premier concert dans la chapelle rénovée.

→ Le **samedi 27 juin** dans l'après-midi, toujours dans la chapelle, une **exposition de cartes postales anciennes** sur Grainval et Saint-Léonard sera présentée et des photos actuelles de ces lieux feront le parallèle et montreront l'évolution de ces sites. Vous pourrez acquérir ces photos. Suite au succès de l'an passé, quelques patchworks seront aussi

exposés dans ce même lieu. Une vente de billets vous permettra de participer au **tirage au sort d'un patchwork**.

Sur la route de Grainval, on trouvera **diverses animations** qui précéderont le traditionnel repas dansant.

Ensuite des déambulations et autres animeront le site. À la nuit tombante, un **spectacle avec mapping** retracera quelques événements du site de Grainval avec des figurants et des effets spéciaux et éclairages mettant en valeur la chapelle et ses environs.

Le **feu d'artifice** clôturera comme d'habitude cette soirée.

→ Le **dimanche 28 juin**, l'**exposition de cartes postales et patchwork** sera ouverte toute la journée.

D'autres idées sont en cours d'élaboration pour que cette dixième édition soit encore plus festive que par le passé. Nous vous y attendons nombreux.



Pour la réalisation de cette fête et du spectacle, nous avons besoin de nombreuses personnes adultes, jeunes et enfants.

Nous recherchons des photographes, des bricoleurs, des acteurs, des danseurs, des couturières, des techniciens informatiques, des communicants : en fait toute personne de bonne volonté.

Alors l'aventure vous tente ? N'hésitez pas ! Venez nous rejoindre en prenant contact avec Michel Crochemore (06 60 82 46 19 - 02 35 29 14 67) ou avec des membres de l'AEP.

Rose-Marie NOËL, Présidente

Club des jeunes d'antan

Voilà les activités du club du 1^{er} semestre 2014.

→ Pour le premier lundi du mois, pas de changement, danse de salon de 14 h à 15 h avec Eliane, ouvert à tous.

→ Les autres lundis, de 14h à 17h30, atelier couture, crochet, tricot, broderie et nous terminons par la partie de tarot, et une petite pause café ou thé avec des gâteaux que chacun apporte, un après-midi très convivial où vous êtes tous invités.

→ Les 2^{ème} jeudis du mois, toujours le repas mensuel avec après-midi jeux, une collation, la participation est de 14 €.

→ Les 4^{ème} jeudis du mois, après-midi jeux avec tournoi de manille, concours de dominos, très appréciés, nous vous attendons nombreux.



DATES A RETENIR

Dimanche 29 mars : théâtre avec la troupe « les Théâtres » avec la pièce : Tout va bien, participation 6 €. Le club vous offrira le verre de l'amitié avec une crêpe.

Dimanche 19 avril : repas dansant animé par Yannick Gilles, prix 24€.

Dimanche 17 mai : nouvelle foire en salle « Pucés Couturières » (tissus, linge de maison, boutons, vêtements, etc...). Réservations auprès de Mme CADINOT au 02 35 28 20 77. Entrée 1€, exposants 1€ le mètre.

Vous voilà informés des activités du club, en attendant de vous rencontrer lors de nos manifestations.

Je vous souhaite une bonne année 2015.

Claudine CADINOT, Présidente

Un nouvel outil pour les associations

Dans le cadre de la simplification des démarches, le ministère de l'Intérieur, la direction de l'information légale et administrative (DILA) et le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, proposent des services en ligne pour créer, modifier et dissoudre une association, directement et rapidement, via le site : <https://compteasso.service-public.fr>

La démarche dématérialisée est :

→ **rapide (30 minutes)** : gain de temps (pas de trajet, pas d'attente au guichet) ;

→ **efficace** : réception d'un récépissé dans les 24h / traitement administratif accéléré ;

→ **accessible 24h/24** ;

→ **pratique** : suivi de l'avancement du dossier ;

→ **sécurisée** : espace de stockage de données personnalisé et sécurisé ;

→ **écologique** : une démarche éco-responsable (pas d'impression de papier, pas d'encre, pas de moyen de transport).

Il est toujours possible d'effectuer les déclarations par voie postale ou sur place, au greffe des associations (en préfecture ou dans la direction départementale de la cohésion sociale, DDCS).

DÉMARCHES EN LIGNE :
compteasso.service-public.fr

PLUS D'INFORMATIONS ET VIDÉOS DE PRÉSENTATION :

www.interieur.gouv.fr

Twitter : @Place_Beauvau

Facebook : www.facebook.com/ministere.interieur

www.associations.gouv.fr

F.N.A.C.A.

Nous voilà en janvier 2015, le moment de vous donner quelques nouvelles de notre comité F.N.A.C.A.

Au mois de juin 2014, nous étions 31 personnes au voyage sur la Côte Varoise au village vacances « La Bayette » sur la commune du Pradet . Un beau séjour que nos participants ont apprécié.

Pour 2015, nous cherchons un autre voyage.

Le mardi 16 septembre 2014 à 17 h se déroulait notre repas.



Le jeudi 2 octobre 2014, avait lieu notre Assemblée Générale avec la participation d'environ la moitié de nos adhérents. Notre Conseil Municipal était bien représenté par 3 personnes : Mme Marie-Lise DEGREMONT, Adjointe, Mme Sophie RIOULT, Conseillère déléguée et M. Claude LAPERDRIX, Conseiller, M. le Président Départemental, M. Claude MARECHAL, Mme la Présidente d'honneur, Mme Marie Madeleine BABIN. Cette année il n'y a pas eu de renouvellement du bureau étant donné qu'il a lieu tous les deux ans. Cette assemblée se terminait par le verre de l'amitié.



Le repas dansant du dimanche 30 novembre 2014 a été annulé en raison de l'opération de notre présidente. Il sera reporté au dimanche 22 mars 2015 par un repas.

PROGRAMMES DES FUTURES ACTIVITÉS

53^{ème} Anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, Tunisie et Maroc le jeudi 19 mars 2015.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année pour 2015.

Renée BONNEVILLE, Présidente

Tennis Club municipal

La rentrée 2014-2015 voit l'application des rythmes scolaires, ce qui se traduit au niveau de l'École de Tennis par la perte des 3 heures du mercredi matin, l'absence d'un D.E pour l'apprentissage sur les petites catégories d'enfants et la difficulté de réorganisation des groupes d'âge et de niveau. Le report des créneaux s'est fait partiellement sur le mercredi après-midi (1h½ au lieu des 3h). Cependant l'effectif reste stable autour de la trentaine de jeunes de 7 à 17 ans.

L'École de Tennis participe aux activités périscolaires en encadrant le lundi un groupe de 10 enfants CE1-CE2. Avec un matériel adapté, les jeunes de l'École primaire de Saint-Léonard s'initient à ce sport de raquette dans la petite salle d'évolution.



Les adhérents adultes de l'École sont appelés à suivre avec leurs enfants le tournoi Open féminin du Havre au début printemps et celui de Roland Garros en mai prochain.

Plusieurs petites manifestations, portées sur le samedi matin, telles que « j'invite un copain, une copine », « séance d'apprentissage du service » seront organisées début 2015.



Dans le cadre du jeu libre, Il faut profiter de quelques plages libres du samedi après-midi (absence de matchs de hand-ball) pour pratiquer notre discipline sportive en dehors des cours dispensés par les deux A.M.T du Club : Baptiste Hue et Gérard Deneuve : consulter les tableaux de réservation tennis et de planning hand-ball.

De même, les créneaux du dimanche après-midi restent à la disposition des parents souhaitant s'entraîner avec leurs enfants de l'École de Tennis. La salle omnisport Marie Madeleine Babin reste très fréquentée par les diverses associations et la couverture d'un des deux courts extérieurs permettrait de libérer certains créneaux du gymnase tout en asseyant les bases de notre Club présent dans la cité depuis 1981.

Des inscriptions aux cours de l'École de Tennis niveaux jeunes et adultes peuvent encore s'effectuer à partir du second trimestre scolaire, notamment une séquence de dix leçons pour adultes débutants le samedi matin de 9h30 à 10h30.

Contact auprès de M. Deneuve au 02 35 28 16 25
ou gerard.deneuve@orange.fr

Sylvain MILET, Président

Les Amis de la chapelle

La chapelle est maintenant dans son nouvel écrin. Les entreprises ont terminé leurs interventions et les bénévoles continuent de peaufiner sa restauration notamment par la réfection des joints de briques extérieurs, ainsi que la réalisation des portails et grilles en bordure de route, par la création de lustres et la réparation du chemin de croix.

Chaque mercredi matin, de 9 h à 12 h, les bénévoles se retrouvent pour y travailler. Venez les encourager ou découvrir la chapelle rénovée.

Un éclairage nocturne mettant la chapelle en valeur est à voir tous les vendredis, samedis et dimanches soirs dès la tombée de la nuit.

Dès que toutes les conformités seront en place, nous mettrons des animations (concert, conférence, exposition picturale ou photographique ou de sculpture) sur pied pour que cette chapelle vive.

Michel CROCHEMORE, Président

Confrérie

Dimanche 9 novembre 2014, après la messe dite par le Père Mathieu NGOMBO en présence du Grand Maître des Confréries Michel de Vaumas, a eu lieu le changement de Confrérie à Saint-Léonard.

C'est avec émotion que nous avons repris la suite de la Confrérie de Lucien Bonneville, décédé en cours de mandat, en décembre 2013.

C'est Mme Renée Bonneville qui a remis la tenue de Lucien à notre nouveau mayre Lucien LEVASSEUR.

La nouvelle équipe se compose donc de :

- Lucien LEVASSEUR, mayre
- Didier AUBOIN, 1^{er} frère
- Daniel MOURROT, 2^{ème} frère
- Michel RÉAUX, 3^{ème} frère
- Yves DUPARC 4^{ème} frère
- Michel PAILLETTE 5^{ème} frère
- Bernard BEAUDOIN 6^{ème} frère.

Le 10 novembre, nous avons fait une première inhumation. Nous présentons toutes nos condoléances aux familles en deuil.



La confrérie souhaite à tous les Saint-Léonardais de bonnes fêtes de fin d'année.

Les Frères de Charité.

Informations diverses

PRÊT D'UNE REMORQUE



Si vous avez des quantités importantes de **déchets verts** à acheminer à la déchetterie, la commune peut mettre à votre disposition une benne agricole le week-end ou exceptionnellement en semaine (dès 17 heures 15 avec reprise le lendemain à 7 h 45), **sauf en périodes de réfection de voirie et de fauchage durant lesquelles la commune reste prioritaire.**

La benne ne pourra vous être prêtée qu'**une fois par an seulement et par foyer** (sachant que ce prêt ne pourra concerner les gros chantiers, ex : abattage d'arbres...). Attention !

Aucun mélange ne sera accepté, ni les troncs supérieurs à 10 cm de diamètre. La réservation est possible en prenant contact avec la Mairie (sachant que la mise à disposition de ce matériel est impossible durant la journée).



CONTAINERS A PAPIERS, VERRES

Ils sont à votre disposition :

- sur le parking de la salle Henri Lambert,
- sur le parking du cimetière,
- à l'entrée de la déchetterie de la Communauté de Communes.

CONTAINER A VÊTEMENTS

(en partenariat avec Actif Insertion) :

- sur le parking du cimetière.

€



RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE BRUIT



Article 7 : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, débroussailleuses, raboteuses ou scies mécaniques ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :**

→ **les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00**

→ **les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

→ **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

(Articles 7 de l'arrêté préfectoral du 8/10/2014, visible dans son intégrité en mairie).

Assistante sociale

Pour tous renseignements s'adresser au :

DEPARTEMENT
POLE SOLIDARITES
CENTRE MEDICO-SOCIAL
27 immeuble Poitou
le Ramponneau
76400 FECAMP
Tél. 02 35 27 61 28



Mairie



Tél. 02 35 28 05 99

Fax 02 35 28 21 63

E-mail : mairie-saintleonard@wanadoo.fr

Secrétaire de Mairie :

Madame Angélique VERROUST

Horaires d'ouverture

du LUNDI au VENDREDI
de 9 h 00 à 12 h et de 14 h à 17 h

État-civil

NAISSANCES

→ **MAESEN Hugo**
le 15 septembre 2014

→ **BIGOT Clélia**
le 2 octobre 2014

→ **VIEUX-BLED Zoé**
le 15 octobre 2014

→ **BEAURIN Tom**
le 18 octobre 2014

→ **ANQUETIL Emily**
le 24 octobre 2014

→ **MARTIN Léo-Paul**
le 30 novembre 2014

→ **EUDE Gabriel**
le 3 décembre 2014

→ **AUBRY Ambre**
le 11 décembre 2014



PARRAINAGES CIVILS

→ **RECHER Edison**
le 20 septembre 2014



MARIAGES

→ **EUDE Pierre et BODIN Alexia**
le 13 septembre 2014

→ **LÉVESQUE David et DUTOT Sophie**
le 20 septembre 2014

→ **MULLER Aurélien et GOMBERT Isabelle**
le 27 septembre 2014

→ **MUNIER Antoine et WALESCH Anne-Sophie**
le 27 décembre 2014

DÉCÈS

→ **BONNEVILLE Jean**
le 12 septembre 2014

→ **AUBIN Jeanne née DUHAMEL**
le 29 septembre 2014

→ **DELAUNAY Adrien**
le 13 novembre 2014





Le Fournil D'Albâtre

472, route d'Étretat - **FROBERVILLE**

02 35 27 32 38 - www.boulangeriemartin.fr

*Pain Sur Levain - Pain du Matelot
Baguette de Tradition "La Normande"
Viennoiseries Pur Beurre "Fait Maison"*



OUVERT 7h-13h30 / 15h-19h
Fermeture hebdomadaire Le Lundi
OUVERT les LUNDIS FÉRIÉS
JUILLET/AOÛT 7/7

FÉCAMP ÉLEC

SARL Ludovic VASSEUR

Électricité générale
Bâtiment - Industrie - Agriculture
Confort Qualit'elec

Saint-Léonard

360, impasse de la ferme Dargent
Tél. 02 35 28 15 76
Fax 02 35 27 40 17

Neuf

Rénovation

Chauffage électrique

Magasins - Dépannage

Chauffe eau électrique

Ets AUBRY

Jardinez à prix discount

PLANTES - FLEURS

COMPOSITIONS FLORALES - FLEURS COUPÉES

BULBES - PLANTS À REPIQUER - POTERIE

LÉGUMES À CONSOMMER - ARBUSTES FRUITIERS

Ouvert tous les jours 9h-12h et 14h-19h
dimanche et Jours Fériés 10h-12h30 et 15h-19h
(l'hiver 18h)

Ets. AUBRY

4, rue des Pommiers - La Haute Folie

76400 ST LÉONARD

Tél. 02 35 29 53 86 - www.etsaubry.hostei.com

« Le clos des Hogues »



*Chambres
d'hôtes
et gîte*

66, route des Hogues - 76400 **Saint-Léonard**

Tél. 06 61 65 64 29 - 06 13 43 75 77

E-mail : marieclaire.pignol@neuf.fr

www.clos-des-hogues.com



Des conseils pour la réalisation de vos travaux et des renseignements sur le crédit d'impôt et les aides



S.a.r.l GAUDU

Votre spécialiste en isolation intérieure

Ventilation



Reconnue Garant Environnement



Chauffage et plomberie

Produit « Made in Normandie »

(Près de Dieppe)

440 Route du Havre
SAINT LEONARD
02.35.27.21.38

09.70.62.56.47
Mme Petit : 07.89.53.17.49
Mail : sarlgaudu@orange.fr
INTERVENTION 7 JOURS / 7

Site Internet : sarlgaudusaintleonard.com



DEVIS GRATUIT

BRICO MARCHÉ

Pouvoir tout faire **Moins cher**

Bricomarché

Bâtimarché

Tél. 02 35 10 29 29

Tél. 02 35 10 29 20



Rue de la Briqueterie
76400 Saint-Léonard

HORAIRES :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00



Maçonnerie
Carrélage
Ravalement
Rénovation

Entreprise
Eric CHAPPELLE

95 rue du Mont Pertuis - 76400 FROBERVILLE
Tél. : 02 35 28 52 82 - Email : eric.chapelle@9business.fr

LEDUN

PEINTURE - REVÊTEMENTS DE SOLS
RAVALEMENTS - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

SFP LEDUN

Parc d'activités des Hautes Falaises

76400 SAINT-LÉONARD

Tél. 02 35 28 27 09 - contact@sfpledun.com

